

# CHAMPION- NAT SUISSE D'ÉTÉ (50M)

RÈGLEMENT 3.2.3

## MODIFICATIONS

2020	<a href="#">Cette édition comprend toutes les modifications adoptées jusqu'au 31 août 2020.</a>
------	---

## TABLE DES MATIÈRES

Voir page 3.

## TERMINOLOGIE

Les termes de nageur, arbitres etc. employés dans ce règlement de la FSN englobent les personnes des deux sexes.

En cas de divergences entre les versions allemande et française, la version allemande fait foi.

FEDERATION SUISSE DE NATATION

Directeur sportif natation :

Philippe Walter

Juges :

Andreas Tschanz

Compétitions natation :

Rolf Ingold

*Edition 2020,  
en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020*

## Table des matières

<b>MODIFICATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>TERMINOLOGIE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. CHAMPIONNAT SUISSE D'ÉTÉ</b> .....	<b>4</b>
1.1 CONDITIONS D'ORGANISATION .....	4
1.2 PROGRAMME, MODE D'ORGANISATION.....	4
1.3 TITRES, CLASSEMENT PAR ÉQUIPES .....	5
1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	5
1.5 ATTRIBUTION DES COULOIRS DE NAGE.....	5
1.6 CHRONOMÉTRAGE.....	5
1.7 PRIX .....	7

# 1. CHAMPIONNAT SUISSE D'ÉTÉ

## 1.1 CONDITIONS D'ORGANISATION

Le championnat suisse d'été permet de désigner le(s) champion(s) suisse(s) d'été. En outre, le championnat sert à promouvoir les meilleurs athlètes au niveau national et à développer la natation au niveau national. Le championnat offre une plate-forme de présentation pour la fédération, ses clubs et ses athlètes.

La direction sportive de natation détermine la durée et la date du championnat sur proposition du chef du sport de performance.

Décision de la direction sportive de natation actuellement en vigueur :

- Le championnat suisse d'été dure 4 jours.
- Le championnat suisse d'été a toujours lieu 3 à 4 semaines avant le sommet international en grand bassin (fin juin/début juillet).

Afin de garantir des conditions de compétition optimales, le championnat suisse d'été devrait se dérouler dans un bassin muni d'au moins de 8 couloirs de 50 m, avec des plots de départ modernes (y compris une cale pour les pieds) ainsi que des bassins d'échauffement et de souplesse supplémentaires d'au moins 25 m. Dans les bassins de compétition de 10 lignes, les éliminatoires et les courses secondaires se déroulent sur 10 lignes, les finales et les courses principales sur 8 lignes.

## 1.2 PROGRAMME, MODE D'ORGANISATION

La direction sportive de natation fixe les épreuves à organiser et détermine le mode d'organisation pour chaque épreuve.

Elle les publie avec le programme de la compétition, en tant qu'annexe à ce règlement, au plus tard au début de la saison de compétition.

Décision de la direction sportive de natation :

Les épreuves suivantes sont organisées dans la catégorie générale :

- Nage libre: 50m, 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m;
- Dos: 50m, 100m, 200m;
- Brasse: 50m, 100m, 200m;
- Papillon: 50m, 100m, 200m;
- 4-Nages: 200m, 400m;
- Relais: 4x100m libre, 4x200m libre, 4x100m 4-nages.

Le championnat suisse d'été est organisé en "Open", c'est-à-dire que les étrangers ont le droit de participer dans la catégorie générale conformément à l'article 2.2.6 du règlement 3.1 RC-SW.

Dans les finales A et B de toutes les distances jusqu'à 400 m inclus, ainsi que dans les séries principales A et B du 800 m et 1500 m libre, deux étrangers au maximum peuvent participer chaque fois.

Le nageur étranger le plus rapide et le deuxième plus rapide peuvent entrer en finale A, le troisième et le quatrième plus rapide en finale B. En cas de forfaits, le nageur étranger placé juste après passera en finale. En cas de "non-présentation au départ", les nageurs de réserve (sport nationalité suisse ou "Start Suisse") rentreront en finale.

Dans les séries principales A et B, les quatre nageurs étrangers inscrits avec les temps les plus rapides sont classés. Les temps d'inscriptions ne doivent pas dater de plus d'un an et doivent figurer dans la liste des meilleurs temps européens ([www.swimrankings.net](http://www.swimrankings.net)).

Dans toutes les épreuves, un classement junior (uniquement pour la nationalité sportive suisse ou "Start Suisse") est effectué après les éliminatoires. La catégorie junior comprend les garçons de 17 et 18 ans et les filles de 16 et 17 ans.

Les éliminatoires et les finales sont organisées de manière mixte pour les catégories junior et générale.

Dans la catégorie générale, il y a un classement "Open" ainsi qu'un classement pour les athlètes suisses ou les athlètes ayant le statut "Start Suisse" pour toutes les épreuves.

Dans les épreuves individuelles jusqu'à 400 m inclus, des finales B et A sont organisées. Celles-ci ont lieu dans l'après-midi.

Dans les épreuves individuelles de 800 m libre et 1500 m libre, le classement au temps est effectué. Une série principale A a lieu l'après-midi, une série principale B le matin, suivie des autres séries dans l'ordre inverse (c'est-à-dire les séries avec les meilleurs temps d'inscriptions restants nagent en premier).

Pour les relais, le classement au temps est effectué. Toutes les séries ont lieu l'après-midi, d'abord toutes les séries secondaires des hommes et des femmes, et, à la fin, une série principale hommes et femmes.

### 1.3 TITRES, CLASSEMENT PAR ÉQUIPES

Le vainqueur de chaque épreuve de la catégorie générale dispose du titre «Champion(ne) suisse d'été pour l'année 202x sur .....».

Le vainqueur de chaque épreuve de la catégorie Junior dispose du titre «Champion(ne) suisse Juniors pour l'année 202x sur .....».

Dans chaque épreuve individuelle de la catégorie générale, des points sont attribués pour les rangs 1-16 (20, 17, 15, 13, 12, ... 2, 1) parmi les athlètes suisses ou titulaires du statut «Start Suisse». Pour les relais avec des athlètes suisses ou titulaires du statut «Start Suisse», les points sont doublés. Le club totalisant le plus de points devient «Champion suisse d'été par équipe».

### 1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ont droit de départ les nageurs titulaires d'une licence annuelle de la discipline sportive «Natation» ainsi que les nageurs titulaires d'une licence valable d'une fédération membre de la FINA.

Les inscriptions tardives sont possibles (*cf. art. 2.9, alinéas 3 et 4 RC-SW et art. 6.6, alinéa 1 RC-SW*).

Décision de la direction sportive de natation :

Les résultats sont ajoutés dans la liste des meilleurs de Swiss Aquatics.

### 1.5 ATTRIBUTION DES COULOIRS DE NAGE

Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les rankings européens (sous [www.swimrankings.net](http://www.swimrankings.net)), durant la période du championnat de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription.

La liste des meilleurs en bassin de 50m est pris en compte pour le championnat suisse d'été.

Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, si, à la suite de la forme actuelle du nageur et/ou à la suite de la composition du relais, le temps attendu pour la compétition est plus faible que le temps annoncé.

### 1.6 CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage doit être assuré par une installation automatique reconnue par la direction sportive de natation.

Les frais éventuels de location sont à la charge du club exécutif.

## 1.7 PRIX

L'organisateur fournit des médailles (or, argent, bronze) pour les trois premières places des finales A des épreuves individuelles. Ceux-ci doivent être remis par le club exécutif.

Au classement "Open" de la catégorie générale, les trois premiers nageurs de toutes les épreuves reçoivent des médailles. De même, les trois premiers du classement junior reçoivent des médailles. Les médailles du classement junior doivent être différentes de celles de la catégorie générale.